

## INSCRIPTION 2023 - 2024

Votre enfant a été affecté(e) au Lycée Sonia Delaunay  
et vous avez procédé à sa **pré-inscription** en ligne.

**Pour finaliser son inscription au lycée, vous devrez vous présenter :**

**Le mercredi 28 juin 2023 de 8h30 à 12h30**  
**Le jeudi 29 juin 2023 de 13h30 à 17h30**  
**Le vendredi 30 juin 2023 de 13h30 à 18h45**

**avec les documents suivants :**

- la notification d'affectation au Lycée Sonia Delaunay (remise par l'établissement d'origine)
- 5 photos d'identité **récentes** de l'élève
- la photocopie recto-verso de la pièce d'identité, passeport ou titre de séjour de l'élève **en cours de validité**
- la photocopie de l'attestation de recensement ou le certificat de présence à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) **pour les élèves de nationalité française de plus de 16 ans uniquement**
- la photocopie de l'intégralité du livret de famille
- la photocopie d'un justificatif de domicile (facture EDF – GDF – téléphone)
- l'attestation d'assurance scolaire 2023-2024 (si pas encore reçue, à fournir **obligatoirement** à la rentrée)
- l'attestation de sécurité routière **ASSR2**
- un relevé d'identité bancaire ou postal au nom du responsable légal payant les frais scolaires (pour le versement de la bourse, le remboursement des frais de stage...)
- la photocopie des pages vaccinations du carnet de santé de l'élève
- si parents divorcés : la photocopie de l'extrait de jugement concernant la garde de l'enfant

**Vous complétez dans le dossier :**

- le document « droit à l'image – photo de classe 2023-2024 »
- le document « Aménagements d'examen »
- l'autorisation parentale pour le raid d'intégration
- le document « inaptitudes en EPS » (pour tous) + le certificat médical à fournir en cas d'inaptitudes en EPS
- la fiche infirmerie
- la fiche intendance (à compléter pour tous les élèves, quel que soit leur régime) : **prévoir un 2<sup>ème</sup> RIB**

*Pour les élèves demi-pensionnaires, prévoir un chèque d'un montant minimum de 44 € (prix d'un repas : 4,40 €) établi à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Dessaignes.*

*Les élèves internes sont hébergé(e)s au Lycée Dessaignes (situé dans la même enceinte) **sous réserve de place disponible.***

**Documents facultatifs :** adhésion à l'association sportive / adhésion à la Maison des lycéens

**LA PRÉSENCE D'UN REPRÉSENTANT LÉGAL EST OBLIGATOIRE  
POUR L'INSCRIPTION DE L'ÉLÈVE.**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ.**